

GENDARMERIE  
Détachement Judiciaire  
Auditorat Militaire  
Palais de Justice  
1000 BRUXELLES  
02/508.60.11

PRO



JUSTITIA

704

PV n° 682

En cause :

X . . .

du chef de :

assassinats

Objet :

audition Defraigne  
Christian

suite au dossier n° 02 02545  
 94 C8 de Monsieur l'Auditeur  
 Militaire à Bruxelles

Ver Elst-Reul

AUDITORAT MILITAIRE  
BRUXELLES

18 MAI 1994

MILITAIR AUDITORAAT  
BRUSSEL

Ce jourd'hui dix mai mil neuf cent

nonante-quatre , à 1005 heures;

Nous soussigné(s) Artiges Guy, adjudant - OPJ  
Hamelinck, Willem, 1Mdl-APJ de gendarmerie,

en résidence à Bruxelles - Aud.Mil. ~~requis de nous informer~~  
en tenue civile, (1)

rapportons avoir entendu, aux date et heures du présent,  
au QG des Forces Armées à Evere :

Defraigne Christian, Joseph, Jean, E.  
né à Léopoldville le 07.04.50  
dlié rue Roua n° 10 à  
4530 Villers-Le-Bouillet  
ADC - matricule S/86322 - CTM Rwanda  
S/Offr imprimeur

qui nous déclare :

" Je désire m'exprimer en langue française.  
Au moment de l'attentat contre le Président Rwandais,  
je me trouvais au Village Militaire Belge à Nyarutarama.  
J'ai été bloqué à cet endroit. Je ne sais rien dire de  
spécial à propos de l'attentat et sur l'assassinat de  
nos 10 paras. Ce qui m'a surpris, c'est la rapidité  
d'action des FAR. En moins de 20 minutes après l'attentat  
toute la ville était quadrillée et bloquée. Il m'a  
semblé que tous ces militaires étaient au courant avant  
l'attentat de ce qui allait se passer et de ce qui devait  
se faire.

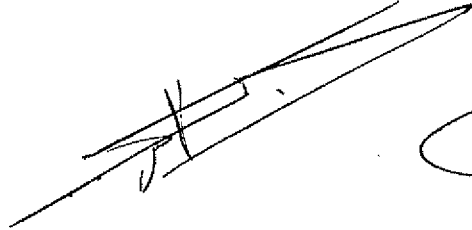
Nous étions dans les lignes FPR et je peux dire que j'ai  
été impressionné par leur correction. Les gens du FPR  
venaient jusqu'à demander si nous avions besoin de  
quelque chose ou si nous avions soif. Ils n'ont jamais  
pénétré dans notre village et ne manquaient jamais de  
nous saluer.

(1) Biffer la mention inutile

-----  
Au sujet de RTL M je ne peux rien dire. J'ignore même qu'il y avait un Belge dans cette radio que je n'écoutais pas.

(après lecture, persiste et signe dans notre carnet de renseignements)

Dont acte,

A handwritten signature consisting of a stylized 'H' or similar character, followed by a horizontal line and a diagonal stroke.A handwritten signature consisting of a large, loopy 'C' or 'G' shape, followed by a horizontal line and a diagonal stroke.